

OFFRE DE STAGE

Impact de la population de cervidés sur les forêts et prairies de l'Aubrac

Stage 6 mois (Mars à Aout 2026) – réponse avant le 30 novembre 2025

Présentation de la structure

Le Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion (SMAG) du Parc naturel régional de l'Aubrac est composé de 78 communes, 2 régions (Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie), 3 départements (Aveyron, Cantal, Lozère) et 6 communautés de communes. Il couvre une surface de 2 200 km².

Le Syndicat mixte coordonne et favorise la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional de l'Aubrac qui a officiellement été créé le 23 mai 2018. A ce titre, il porte des actions opérationnelles telles que la Charte Forestière de Territoire, l'animation de sites Natura 2000, l'élaboration et la mise en œuvre de Programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau, l'animation du Pôle de pleine nature... Il dispose actuellement d'une équipe technique composée d'une 20aine d'agents.

Contexte

A l'échelle du territoire du Parc naturel régional (PNR) de l'Aubrac, les milieux forestiers représentent une part importante des réservoirs de biodiversité identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique de la région Occitanie et dans la trame verte et bleue établie à l'échelle de l'Aubrac.

Les paysages du territoire sont ainsi caractérisés par l'alternance de milieux ouverts herbacés, de forêts anciennes (dont la continuité de l'état boisé est avérée depuis le milieu du 19^e siècle) et de boisements « récents » (boisés depuis moins de 150 ans). La mosaïque d'écosystèmes constituée par l'alternance de milieux ouverts et forestiers est garante d'une biodiversité particulièrement riche, en fournissant différents habitats naturels nécessaires aux espèces dépendant de ces deux types de milieux.

Au-delà de leur biodiversité intrinsèque, ces milieux fournissent des services environnementaux largement reconnus, tels que le stockage de carbone, la préservation de la ressource en eau ou la protection des sols contre l'érosion.

Dans le contexte actuel de changement climatique, la préservation des fonctionnalités des écosystèmes et de leurs capacités de résilience est un défi majeur qui passe en partie par le recours à des pratiques sylvicoles adaptées et à des pratiques agricoles favorables aux prairies naturelles. Le Parc naturel régional de l'Aubrac s'est ainsi fortement engagé dans la promotion d'une sylviculture irrégulière continue et proche de la nature, qui permet de renouveler les peuplements en garantissant le maintien d'un couvert forestier.

La mosaïque d'habitats offre le gîte et le couvert avec des zones de quiétude, particulièrement favorables à une forte dynamique de population de cervidés. Les ongulés sauvages font partie intégrante du fonctionnement des écosystèmes sur lesquels ils exercent un rôle fonctionnel. A ce titre, ils sont souvent qualifiés d'espèces « architectes ». Cependant, l'impact des ongulés sauvages

sur les milieux forestiers est complexe. La pression sur la végétation forestière exercée par les ongulés, et notamment les cervidés, peut en effet constituer un frein important à la mise en œuvre de certaines pratiques sylvicoles. Les dégâts d'abroutissement, de frottis et d'écorçage compromettent localement la régénération forestière et donc l'avenir sylvicole de certains peuplements. La sylviculture irrégulière reposant sur un renouvellement des peuplements par une régénération diffuse et continue, elle est particulièrement sensible à la pression des ongulés sauvages. Grâce à la mise en place du protocole Brossier-Pallu il a été montré que localement certaines plantations subissent d'importantes pertes, parfois plus de 50% des plants ayant été abroutis. En régénération naturelle, il est plus difficile d'estimer ces pertes, néanmoins des enclos-exclos forestiers sur les massifs de l'Aubrac ont permis d'observer des tendances, notamment une diminution de la diversité floristique et du nombre de plants, qu'il convient encore de confirmer.

Il est également constaté localement une pression de hardes relativement importantes de cervidés exercée sur les prairies et leurs ressources fourragères. Depuis 2020, à la demande d'une association locale d'éleveurs (Agriculture en Aubrac), le Parc a également mis en place un dispositif de suivi grâce à un réseau d'enclos-exclos en prairies. Après 5 années de prélèvements il a pu être montré que, dans les secteurs très impactés, on mesure en moyenne 30% de perte de masse fraîche d'herbe par an, mais avec une forte variabilité, allant de aucune perte à 90% de perte.

Les niveaux actuels de populations d'ongulés sauvages conduisent certains acteurs forestiers et agricoles à qualifier la situation de déséquilibre agro-sylvo-cynégétique. Après plusieurs années de débat, le diagnostic est partagé par les mondes agricole, cynégétique et forestier. Cependant, les conflits restent présents, les chasseurs ayant l'impression de ne plus avoir la capacité de satisfaire des plans de chasse qui seraient encore augmentés, là où forestiers et agriculteurs estiment que la pression est toujours trop faible. Pourtant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, tel que défini par l'article L425-4 du Code de l'environnement, constitue une condition nécessaire à la gestion durable des milieux naturels et de la faune sauvage. Dans la Charte du Parc l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est également identifié comme une priorité du territoire, grâce à la disposition 3 « Permettre une gestion concertée et durable de la grande faune » de la mesure 18 « Consolider l'identité agro-sylvo-pastorale de l'Aubrac face à certaines espèces impactantes. En effet, il nécessite un dialogue et la définition d'objectifs communs entre les acteurs agricoles, forestiers et cynégétiques, en s'appuyant sur la mise en œuvre d'outils d'aide à la décision adéquats.

Objet du stage

Le Parc naturel régional de l'Aubrac souhaite acquérir une meilleure connaissance de la répartition et de l'impact des cervidés sur les écosystèmes forestiers et prairiaux du territoire afin de :

- Mieux comprendre pourquoi certains secteurs sont plus à risque, autant au niveau de la régénération des forêts que de la pérennité fourragère ;
- Continuer le travail de concertation avec les différents acteurs concernés par la présence des cervidés (forestiers, chasseurs, agriculteurs, acteurs du tourisme), en nourrissant les discussions avec des données objectives et fiables ;
- Mettre en place une modélisation de la population des cervidés en fonction de la végétation et des paysages permettant idéalement d'adapter la gestion des ongulés sauvages au mieux.

L'étude vise ainsi à répondre à plusieurs questions :

Comment sont répartis les cervidés sur le territoire et quels sont les facteurs déterminants dans leur répartition (paysage, végétation, *etc.*) ?

Quel est la variabilité spatiale de l'impact de la pression d'herbivorie sur la régénération des forêts et la production herbacées ?

Existe-t'il une meilleure façon de gérer les populations de cervidés ?

Afin de répondre à ces questions le ou la stagiaire aura les missions suivantes :

- Synthèse bibliographique
 - Historique et dynamique des populations des cervidés sur le territoire ;
 - Ecologie comportementale des cervidés, compréhension de leurs déplacements ;
- Entretiens auprès des acteurs locaux
- Etude de la répartition des cervidés et de leur impact sur les milieux
 - Mise en place du protocole élaboré par le laboratoire ECOBIO ;
 - Analyse des résultats ;
 - Formulation de préconisations de gestion.
- Restitution auprès des acteurs du territoire

Profil

Formation :

- Formation bac+5 dans le domaine de l'environnement, de la forêt ou de l'agronomie.

Savoir-faire :

- Solides connaissances en botanique (plaine et moyenne montagne), compréhension de l'écologie des cervidés, connaissances en gestion forestière et de la faune sauvage et compréhension des milieux agricoles ;
- Maîtrise des statistiques (logiciel R) ;
- Maîtrise des outils de SIG (QGIS) et idéalement des statistiques spatiales

Savoir-être :

- Autonomie dans le travail ;
- Rigueur et esprit d'analyse et de synthèse ;
- Aisance relationnelle et capacité à rester neutre ;
- Goût pour les travaux à l'interface entre gestion et recherche ;
- Aptitude pour le terrain.

Conditions générales du stage

- Stage de 6 mois, 35h/semaine ;
- Lieux du stage : Antenne du Parc naturel régional de l'Aubrac à Sainte Geneviève sur Argences (Aveyron) ;
- Déplacements fréquents à prévoir (voiture mise à disposition) ;
- Permis B et véhicule personnel indispensable, frais de déplacements remboursés, utilisation du véhicule de service priorisé ;
- Gratification selon le barème en vigueur ;

Le stage sera co-encadré par Marieke PAARDEKOOOPER, Chargée de mission forêt, filière bois et faune sauvage du PNR de l'Aubrac et Simon CHOLLET, Maître de Conférences à l'Université de Rennes et chercheur à l'UMR 6553 CNRS – UR ECOBIO.

Contact et candidature

Adresser les candidatures (lettre de motivation et curriculum-vitae) à Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac avant le 30 Novembre 2025.

Envoi des candidatures par mail à marieke.paardekooper@parc-naturel-aubrac.fr & simon.chollet@univ-rennes.fr

Des entretiens seront organisés début décembre 2025 (par visioconférence).

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Marieke PAARDEKOOOPER 07.57.00.21.04 / marieke.paardekooper@parc-naturel-aubrac.fr

Ce stage est cofinancé par :

